

Aux contractuel(le)s lauréats des concours :

Chèr(e)s collègues,

Pour la saisie de vos vœux comme stagiaires pour la prochaine année scolaire, quelques précisions importantes qui peuvent infirmer d'autres informations que vous auriez eu par ailleurs.

Tout le monde doit renseigner SIAL.

Y compris en cas d'affectation automatique dans l'académie de Nice.

Et si vous pensez pouvoir faire valoir ultérieurement pour votre affectation à l'intérieur de l'académie d'une situation personnelle particulière (rapprochement de conjoint, de la résidence d'un enfant, etc.), renseignez SIAL le plus complètement possible.

En effet, si SIAL n'est pas renseigné en ce sens, vos demandes académiques de bonification liées à votre situation personnelle ne seront pas prises en compte.

C'est aux alentours de fin juin que le serveur académique de saisie des vœux d'affectation dans l'académie des stagiaires ouvrira. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informé.

D'ors et déjà, pensez à renseigner vos fiches syndicales de suivi d'affectation.

1/ La fiche nationale « stagiaire » téléchargeable sur le site national du SNES-FSU (www.snes.edu) à renvoyer dûment complétée au SNES national.

2/ La fiche académique « stagiaire » téléchargeable sur le site académique du SNES (http://www.nice.snes.edu/IMG/pdf_FS_PLC2_2014.pdf) à renvoyer à la section académique du SNES (264 bd de la Madeleine à Nice 06000). Pensez à y joindre la copie des pièces justificatives que vous transmettez au rectorat pour faire valoir les bonifications que vous pensez être en droit d'obtenir.

En tout état de cause, la consultation sur le site académique du SNES-FSU de l'article que nous avons publié concernant les stagiaires est d'un intérêt majeur !

Cordialement,

F.Gauvrit

Secrétaire académique du SNES-FSU de Nice en charge du secteur non-titulaires